



Délai de succession que faire en cas de non réponse d'un notaire

Par **Alix78**, le **21/09/2010** à **14:48**

Bonjour,

Mon père est décédé le 22 avril 2010. Nous avons trouvé un notaire à qui j'ai déposé le maximum de pièces le 18 mai.

Il nous a enfin reçu le 22 juin pour nous confirmer qu'il s'occuperait bien de la succession (biens immobiliers, agence immobilière et société) et a encaissé le chèque de déclaration de succession en juillet.

Depuis nous n'arrivons pas à le joindre. La banque de mon père n'arrive à aucun contact avec lui et je reçois ce matin lettre d'un notaire qui a une proposition d'un achat d'un bien immobilier et qui n'a reçu aucune réponse à ses 4 courriers et s'en étonne .

je crois savoir que la date d'échéance aux impôts est de 6 mois donc au 22 octobre.

Nous n'avons aucune idée des dettes et des crédits bref nous ne savons même pas si nous allons accepter la succession ou non...

que faire ?

Peut on récupérer les pièces et aller chez un autre notaire ?

qu'en sera t'il du délai par rapport aux impôts ?

merci...

Par **mimi493**, le **21/09/2010** à **15:02**

Rapprochez-vous de la chambre des notaires.
Allez aux impôts pour demander un délai de paiement sans pénalité (c'est 6 mois après le décès)

Par **Alix78**, le **21/09/2010** à **15:12**

Merci de votre réponse.
Je vais donc écrire à la chambre des notaires du 91.

Par contre pour les impôts à qui dois je m'adresser et à quel service surtout ?
sachant que mon père habitait à Paris 17ème mais il est mort dans un hôpital du 78.

Par **mimi493**, le **21/09/2010** à **15:21**

Son domicile, je pense. Il suffit de leur téléphoner (hotel des impots, pas la trésorerie)

Par **Alix78**, le **21/09/2010** à **15:23**

Merci de cette réponse :-).
Je vais donc mener mon enquête ...